

L'an deux mille seize le trente mars à 18 heures 00, le Conseil Municipal légalement, convoqué s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Mme BOISAUBERT Stéphanie, Maire

Etaient présents :

Mrs ALPHANT Florent - BONNETAIN Philippe –DECOMBIS Erick – DESORMAIS Jérôme – HAOUIZEE Régis - MEYER Constant – NICOUD Florent - PERROT Gilbert – RACAMIER André

&

Mmes BOISAUBERT Stéphanie – GIRAUD-JACQUIGNON Clémence – DEVIDAL Joëlle - GRANGEOT Christelle.

Absents excusés : Mme ORERO Christine – Mrs DECOMBIS Erick, DESORMAIS Jérôme & RACAMIER André

Pouvoir : Mr DECOMBIS Erick à Mr NICOUD Florent
Mr DESORMAIS Jérôme à Mme BOISAUBERT Stéphanie
Mr RACAMIER André à Mr PERROT Gilbert

Compte rendu de séance

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 h 13.

Monsieur HAOUIZEE Régis est nommé secrétaire de séance.

1. – COMMISSION URBANISME. :

..Déclaration d'intention d'aliéner..

Propriétaires : Consorts Conjard :

Concernant les parcelles section B n° 824 et B 825

Mr CONJARD François époux de Mme CERTELON Paulette, demeurant LYON 7^{ème} Arrondissement – 9 rue Tourville,

Mme CONJARD Anne-Marie épouse de Mr FANJAT Christian, demeurant MOISSIEU S/DOLON – 69 rue des Platanes.

Concernant la parcelle section B n° 822

Mme CERTELON Paulette épouse de Mr CONJARD François, demeurant LYON 7^{ème} Arrondissement – 9 rue Tourville.

Les parcelles concernées sont en zone UB – superficies 1 883 m² (B 824), 787 m² (B 825) et 80 m² à détacher de 2 052 m² (B 822), lieu-dit La Ranche.

Désignation du bien : non bâti ; Usage : terrain à bâtir / sans occupant.

Acheteur : Mr HAMZA Kamel & Mme MOUFLET Christel – 3 route de Bougé – 38150 ANJOU.

La Commune n'a pas l'intention d'appliquer son droit de préemption urbain sur cette parcelle.

..Dossiers en cours..

PC SC Les Agiades : ce permis sera modifié car Mme Tapia vend désormais son terrain en sa totalité ; la DP Tapia pour division n'est donc plus d'actualité. Il reste à recevoir ces nouvelles pièces ainsi que les prises en charge pour les extensions de réseaux.

DP Andrevon : dossier en cours ; il restera sur ce dossier à gérer au moment du dépôt du permis le chemin d'accès.

Arrivée de Mme GIRAUD-JACQUIGNON Clémence à 18h25.

2. – COMMISSION FINANCES. :

..Mise en place du prélèvement automatique pour le paiement du service de la garderie. : délibération

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le paiement du service de la garderie peut se faire de deux façons :

- En numéraire ou par chèque bancaire à la Mairie pour les montants inférieurs à 8 euros,
- En numéraire ou par chèque bancaire à la Trésorerie de Beaurepaire pour les montants supérieurs à 8 euros.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de faciliter les démarches de certains usagers, et considérant la demande de ceux-ci pour payer la prestation de la garderie par prélèvement automatique, il est proposé de diversifier les moyens de règlement des factures de garderie par la mise en place du prélèvement automatique permettant de simplifier la démarche du règlement (en évitant les déplacements, les envois postaux et les risques de retard), de sécuriser les transactions et d'améliorer quantitativement et qualitativement le recouvrement des recettes.

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) garantit un accès gratuit au prélèvement automatique. Les rejets de prélèvements sont néanmoins facturés aux collectivités en fonction du type de rejet. Un contrat d'autorisation de prélèvement sera proposé aux usagers demandeurs.

Pour information, même les factures inférieures à 8 euros pourront bénéficier du prélèvement automatique.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de permettre aux usagers d'utiliser le prélèvement automatique comme nouveau moyen de paiement pour la prestation assurée par la mairie au titre de la garderie,
- **APPROUVE** les modalités du contrat de prélèvement automatique à savoir le coût des rejets de prélèvement,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération n° 2016/22.

..Ligne de trésorerie. : renouvellement contrat Ligne de Trésorerie Interactive. : délibération

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en attente de versements de subventions et autres, il est opportun de recourir à l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 120 000,000 euros (cent vingt mille euros). Cette ligne de trésorerie ne procure aucune ressource budgétaire. Les mouvements sont comptabilisés en classe 5 « comptes financiers ».

Après avoir pris connaissance du projet de contrat d'une ligne de trésorerie établie par la Caisse d'Epargne Rhône Alpes Lyon, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 14 voix pour et 1 abstention :

Article 1 : Pour des besoins de trésorerie, la Commune de BELLEGARDE-POUSSIEU contracte auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes – Direction de l'Economie Locale – 75, rue Victor Hugo – 38200 VIENNE, une ligne de trésorerie de 120 000,00 euros. Le taux d'intérêt de cette ligne de trésorerie interactive est composé d'un indice de référence, l'EONIA, augmenté d'une marge de 1.90 %. Elle est consentie pour une durée d'un an.

Article 2 : Madame Le Maire est autorisé à signer le projet de contrat dont le texte est annexé à la présente délibération.

- **DONNE** un avis favorable pour la reconduction de l'ouverture d'une ligne de trésorerie interactive d'un montant de 120 000 euros, avec frais de dossier s'élevant à 400 euros/prélevés en une seule fois ;
- **ACCEPTE** de confier à Madame Le Maire le soin de gérer ce dossier avec la Caisse d'Epargne Rhône Alpes ;
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération n° 2016/23.

-Taux d'imposition 2016 : délibération

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire à l'identique les taxes de fiscalité locale de l'année 2015 sur l'année 2016.

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** la proposition de Madame Le Maire,
- **DECIDE**

- Taxe d'habitation	9.13 %
- Foncier Bâti	17.73 %
- Foncier Non Bâti	50.21 %

- **CHARGE** Madame Le Maire de remplir l'état de notification des taux d'imposition de 2016, et de le transmettre à la Sous-Préfecture dûment complétée,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération 2016/24.

-Travaux sur réseaux d'éclairage public par le SEDI : délibération

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à sa demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis les travaux présentés dans les tableaux joints, intitulés :

Collectivité : COMMUNE BELLEGARDE-POUSSIEU
Opération n° 16-098-037 / Rénovation de l'EP

SEDI – TRAVAUX SUR RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	29 593 €
Le montant total des financements externes s'élève à :	24 359 €

La participation aux frais du SEDI s'élève à :	282 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :	4 953 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et le plan de financement définitif,
- De la contribution correspondante au SEDI.

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	29 593 €
Financements externes :	24 359 €
Participation prévisionnelle :	5 234 €
<i>(frais SEDI + contribution aux investissements)</i>	

- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établi par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30 %, acompte de 50 % puis solde) 4 953 €

Pour information :

acompte de 30 % de la contribution	1 486 €
acompte de 50 % de la contribution	2 476 €
solde sur présentation du décompte définitif	991 €

- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération 2016/25.

- Agencement et rénovation des bâtiments communaux : demande de subventions : délibérations

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'après réunion de la Commission Travaux, les membres ont exposé la nécessité de réaliser des travaux d'agencement, rénovation et entretien des bâtiments communaux, tels que l'Atelier Communal et l'Agence Postale, ceci afin de pérenniser le patrimoine communal, et

- Au vu des normes de sécurité à appliquer dans le cadre de l'électricité du bâtiment de l'Atelier communal,
- Au vu de l'évolution du travail effectué par les agents, du manque de place, d'un local actuel mal adapté pour l'organisation et l'emploi des services techniques pour travailler correctement dans le bâtiment de l'Atelier communal
- Au vu du matériel à entreposer dans le bâtiment de l'Atelier communal,
- Au vu de l'amélioration énergétique à acquérir dans le bâtiment de l'Atelier communal et de l'Agence Postale,

il convient de procéder à l'agencement et à la rénovation du bâtiment de l'Atelier communal et à l'entretien de l'Agence Postale.

Pour la rénovation de l'Atelier communal, l'objectif poursuivi est d'obtenir dans des conditions techniques, économiques et sociales appréciables, tout en préservant ou en améliorant la qualité architecturale, la qualité d'usage, et environnementale.

Pour le bâtiment de l'Agence Postale, l'objectif poursuivi est de garantir une performance énergétique en faisant baisser les coûts de la consommation énergétique.

Pour ce dossier, Madame Le Maire propose de solliciter les services du Conseil Départemental de l'Isère pour l'obtention d'une subvention.

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **EMET** un avis favorable pour la réalisation des travaux d'agencement, rénovation et entretien du bâtiment de l'Atelier Communal, et celui de l'Agence Postale,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à solliciter les services du Conseil Départemental de l'Isère pour l'obtention d'une subvention,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération 2016/26.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la même délibération sera établie afin de solliciter une Dotation d'Action Parlementaire auprès du Ministère de l'intérieur pour la réalisation de ces travaux.

Délibération 2016/27.

- Rénovation de l'éclairage public pour le boulodrome : délibération

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal l'installation d'un éclairage public pour le boulodrome de la commune, avec mise en place de projecteur à grand angle de diffusion afin d'avoir une meilleure répartition de la lumière sur l'ensemble du terrain et ainsi éviter toutes zones d'ombres.

L'objectif de cette mise en place est de rénover l'éclairage actuel et baisser la consommation électrique, tout en gardant une bonne définition de l'éclairage répondant aux critères de la Fédération Française de Pétanque lors de concours ou compétitions sur la commune.

Pour ce dossier, Madame Le Maire propose de solliciter les services du Conseil Départemental de l'Isère pour l'obtention d'une subvention.

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** la proposition de Madame Le Maire,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à solliciter les services du Conseil Départemental de l'Isère pour l'obtention d'une subvention,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération 2016/28.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de passer à la question diverse pour mieux gérer le vote du Budget 2016.

- Signature d'une convention de mise à disposition de données numériques avec ERDF : délibération

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de signer une convention de mise à disposition de données numériques géo-référencées relatives à la représentation à moyenne échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution ERDF sur le territoire de Bellegarde-Poussieu.

Cette convention a pour objet de définir les modalités techniques et financières de la communication, par ERDF à la Collectivité, d'une représentation cartographique à moyenne échelle des réseaux publics de distribution d'électricité concernant la commune.

Les données fournies par ERDF décrivent les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité en l'état des dernières mises à jour de leur représentation cartographique ; celle-ci a été rattachée à des plans cadastraux ou à des plans IGN géo-référencés pour lesquels ERDF a acquis le droit d'usage. Cette représentation est fournie à l'usage exclusif de la collectivité : elle ne peut être ni reproduite, ni communiquée à des tiers, ni utilisée à des fins commerciales.

Pour information, lorsqu'elle a recours à un prestataire auquel elle transmet tout ou partie des données numérisées des ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité, la collectivité s'engage à lui faire signer un acte d'engagement sur les conditions d'utilisation des données transmises.

Pour le premier envoi annuel des données cartographiques, objet de la convention, le service n'est pas facturé.

Au-delà d'une fois par an, il est facturé à la collectivité : 356 euros H.T.

Les dispositions de la convention prennent effet à la date de signature des deux parties ; elle est valable pour une durée de 3 ans, et peut être dénoncée par l'une des parties avec un préavis de 2 mois.

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **VALIDE** les modalités techniques et financières de la convention année à la délibération ;
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer la dite convention ;
- **S'ENGAGE** à verser la somme de 356,00 euros H.T. dans un an comme indiqué ci-dessus ;
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération 2016/29.

- Vote du Budget Primitif 2016 : délibération

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif pour l'année 2016 dont les dépenses et les recettes en section de Fonctionnement et en section d'Investissement s'équilibrent de la façon suivante :

En section de **Fonctionnement**, les chapitres suivants en **dépenses** :

Chapitre	Libellé	Proposition	Votes exprimés
011	Charges à caractère général	215 420,00	A l'unanimité – 13 voix
012	Charges de personnel	240 000,00	A l'unanimité – 13 voix
014	Atténuation de produits	32 012,52	A l'unanimité – 13 voix
022	Dépenses imprévues	10 000,00	A l'unanimité – 13 voix
023	Virement à la section investissement	106 488 56	A l'unanimité – 13 voix
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 021,58	A l'unanimité – 13 voix
65	Autres charges de gestion courante	53 238,00	A l'unanimité – 13 voix
66	Charges financières	41 366,89	A l'unanimité – 13 voix
67	Charges exceptionnelles	200,00	A l'unanimité – 13 voix
	Dépenses de l'exercice	707 747,55	A l'unanimité – 13 voix

En section de **Fonctionnement**, les chapitres suivants en **recettes** :

Chapitre	Libellé	Proposition	Votes exprimés
002	Excédents antérieurs reportés	54 173,33	
013	Atténuation de produits	2 000,00	A l'unanimité – 13 voix
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	30 000,00	A l'unanimité – 13 voix
70	Produits des services du domaine et vent	33 656,38	A l'unanimité – 13 voix
73	Impôts et Taxes	388 899,00	A l'unanimité – 13 voix
74	Dotations, subventions et participations	168 968,84	A l'unanimité – 13 voix
75	Autres produits de gestion courante	28 000,00	A l'unanimité – 13 voix
77	Produits exceptionnels	2 050,00	A l'unanimité – 13 voix
	Recettes de l'exercice	707 747,55	A l'unanimité – 13 voix

En section d'**Investissement**, les opérations suivantes en **dépenses** :

Chapitre	Libellé	Proposition	Votes exprimés
001	Déficit d'investissement	75 279,74	A l'unanimité – 13 voix
040	Opérations d'ordre de transfert entre section charges transférées	30 000,00	A l'unanimité – 13 voix
041	Opérations patrimoniales	29 593,00	A l'unanimité – 13 voix
16	Emprunts et Dettes assimilées		A l'unanimité – 13 voix
	Emprunts en euros	33 459,31	
	Caution pour loyers	1 000,00	
	Total des dépenses financières	34 459,31	A l'unanimité – 13 voix
20	Immobilisations incorporelles		A l'unanimité – 13 voix
	Frais d'études urbanisme POS	22 858,00	
	Frais d'études	8 089,50	
	Concessions et droits similaires	4 356,92	
	Total Immobilisations incorporelles	35 304,42	A l'unanimité – 13 voix
21	Immobilisations corporelles	151 590,41	A l'unanimité – 13 voix
23	Immobilisations en cours	5 953,00	A l'unanimité – 13 voix
	Restes à réaliser	81 075,00	A l'unanimité – 13 voix
	Dépenses de l'exercice	443 254,88	A l'unanimité – 13 voix

En section d'**Investissement**, les opérations suivantes en **recettes** :

Chapitre	Libellé	Proposition	Votes exprimés
021	Virement à la section de fonctionnement	106 488,56	A l'unanimité – 13 voix
040	Opération d'ordre de transfert – amortissement	5 021,58	A l'unanimité – 13 voix
041	Opérations patrimoniales		A l'unanimité – 13 voix
	Autres établissements publics locaux SEDI	24 640,00	
	Avances versées sur commandes SEDI	4 953,00	
	Total des opérations patrimoniales	29 593,00	A l'unanimité – 13 voix
10	Dotations, fonds divers et réserves		A l'unanimité – 13 voix
	FCTVA	31 737,00	
	Taxe d'aménagement	10 000,00	
	Excédent de fonctionnement capitalisé	76 447,74	
	Total des dotations	118 184,74	A l'unanimité – 13 voix
13	Subventions d'investissement équipements		A l'unanimité – 13 voix
	Total des subventions d'investissement	103 060,00	A l'unanimité – 13 voix
16	Emprunts et dettes assimilées		A l'unanimité – 13 voix
	Caution pour loyers	1 000,00	
	Total des recettes financières	1 000,00	A l'unanimité – 13 voix
	Restes à réaliser	79 907,00	A l'unanimité – 13 voix
	Recettes de l'exercice	443 254,88	A l'unanimité – 13 voix

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **ADOpte** le budget 2016 comme exposé ci-dessus,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération 2016/30.

Madame Le Maire clôt la séance à 20 h 20.